Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260210-9_LEC_DEC_02_26-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	11	Absents excusés :	3
Votants :	14	Pouvoirs :	3

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 4 février 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique LE NINIVEN, Maire.

Etaient présents : Dominique LE NINIVEN, Martine GUÉRIN, Caroline NENEZ, Marie ROLLAND, Denis LE GUENIC, Frédéric LE NY, Sylvie JAMET, Sophie ARENS, Sylvie PENFORNIS, Julie TARDIOLI, André KERAUDREN.

Personnes excusées représentées : Morgane LE POULICHET a donné pouvoir à Martine GUÉRIN, Patrick PENFORNIS a donné pouvoir à Julie TARDIOLI, Damien SYLVESTRE a donné pouvoir à Frédéric LE NY.

Sylvie PENFORNIS a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2025 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 2026-01-09 : LECTURE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU 26 MAI 2020 (DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE)

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du 26 mai 2020 confiant au Maire certaines attributions de sa compétence, il a été rendu compte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le 2 décembre 2025 :

- Augmentation disques durs accueil et secrétariat : 560 € HT – Ere Numérique
- Achat de stores pour salle de classe : 712 € HT – Magitex
- Remplacement de chaudière dans logement communal 6 rue Louis Le Bail : 1 609 € HT – Morbihan Habitat

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

M. le Maire,
M. Dominique LE NINIVEN

